COMMUNE DE VERLAINE
**********

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

**Extrait du CDLD Art L1122-17**

**********

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à la séance du Conseil Communal qui se tiendra à la Maison communale, salle du Conseil. le **lundi 11 octobre 2021 à 19h30.**

**ORDRE DU JOUR :**

**Séance publique**

1. Service ATL - Conseil Communal des Enfants - Prestation de serment des nouveaux conseillers.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021.
3. Adhésion à la structure proposée par la Province de Liège dans le cadre de l'appel POLLEC 2020
4. Province de Liège POLLEC 2020: mobilité douce.
5. Fusion des Fabriques d'Eglises de Verlaine et Chapon-Seraing.
6. MODIFICATIONS BUDGETAIRES n° 2 - EXERCICE 2021
7. SRI - redevance 2015 ( frais admissibles 2014).
8. Centimes additionnels au précompte immobilier - Exercice 2022
9. Coût-vérité 2022 - Budget
10. Reconnaissance des associations sportives verlainoises
11. Redevance - Collecte et traitement des plastiques agricoles non dangereux
12. Règlement établissant une taxe communale relative à l'enlèvement des immondices
13. Règlement taxe sur les mâts d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité
14. Taxe Additionnelle à l'impôt des personnes physiques : IPP 2022
15. “Entretien et réparation du Crépi Nouveau préfabriqué”
    Approbation des conditions et du mode de passation
16. “Installation et pose de Srceen Nouveau préfabriqué”
    Approbation des conditions et du mode de passation
17. Organisation sur base du capital-périodes au 01/10/2021

**Huis clos**

18. Ratification de désignation du personnel enseignant.

Verlaine, le 1 octobre 2021.

Par le Collège,

La Directrice générale,
I. DOYEN

Le Bourgmestre,
H. JONET